



**ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 62-2010
CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES
LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 10-2018, modifiant le règlement no 62-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	6 novembre 2018
Adoption du règlement	4 décembre 2018
Avis public d'adoption du règlement	10 décembre 2018

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 10 décembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA - DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 10 décembre 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 10 décembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA – DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière